



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

Absents excusés : M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Graziella LACROIX, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à M. Isidro DANTAS, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Sophie MARVIN, Mme Armelle AGNERAY (pouvoir non parvenu), Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

Réf : 2024/07/8 - OBJET : Marché relatif à l'entretien des espaces verts engazonnés et massifs d'arbustes communaux

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 17 mai 2024 sur la plateforme dématérialisée de la Ville, au BOAMP, au JOUE, en vue de conclure un marché relatif à l'entretien des espaces verts engazonnés et massifs d'arbustes communaux,

Vu les six offres réceptionnées dans les délais,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 28 juin 2024 d'attribuer à la société ESPACE DECO, le marché relatif à l'entretien des espaces verts engazonnés et massifs d'arbustes communaux,

Vu le budget de la commune,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240703-2024-07-8-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Considérant qu'après analyse, l'offre de la société ESPACE DECO est économiquement la plus avantageuse et répond aux besoins de la commune,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Autorise avec 26 voix pour et 6 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) le Maire à signer le marché relatif à l'entretien des espaces verts engazonnés et massifs d'arbustes communaux attribué à la société ESPACE DECO, sise 9 Chemin de la Chapelle Saint Antoine, 95300 ENNERY.

Article 2 : Précise les montants annuels suivants du marché relatif à l'entretien des espaces verts engazonnés et massifs d'arbustes communaux :

:

- pour la partie forfaitaire annuelle : 135 209,16 euros hors taxes ;
- pour la partie à bons de commandes :
 - montant annuel minimum : 20.000,00 euros hors taxes ;
 - montant annuel maximum : 150.000,00 euros hors taxes,

soit un total quadriennal d'un montant maximum de 1 140 836,64 euros hors taxes.

Article 3 : Précise que le marché prend effet à compter de sa notification et qu'il sera conclu pour une durée d'un an, reconductible pour une même durée, trois fois tacitement, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Article 4 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 8. JUIL. 2024
et par publication en ligne le : - 8 JUIL. 2024
Saint-Cyr-l'École,
le : - 8 JUIL. 2024

Sonia BRAU


Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU


Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE



Le 8 juillet 2024